

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022

2022-113 TRANSFERT DE BIENS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE TRANSITION ENERGETIQUE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 23

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégués titulaires absents :

Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis (excusé)
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire pouvoir à Didier MEYER
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz pouvoir à Frédéric DUNET
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Délégués suppléants présents :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Affichage le 16 décembre 2022

Vu Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-1 et suivants, L2224-1 et suivants,

Vu la délibération n°2019-30 du 20 juin 2019 relatif au lancement du marché « Installation Autoconsommation »,

Vu la délibération n°2022-02 du 24 février 2022 portant création du budget annexe Transition énergétique « TEN »,

Vu la délibération n°2022-20 du 17 mars 2022 approuvant le budget annexe « TEN »,

Vu la délibération n°2022-112 du 15 décembre 2022 approuvant la régularisation d'amortissements pratiqués à tort,

Considérant que la création du budget annexe « TEN » répond à l'activité de production et de vente d'énergies, notamment l'exploitation de panneaux photovoltaïques, activité constitutive d'un service public industriel et commercial,

Considérant qu'il convient de transférer les ombrières photovoltaïques installées sur le parking du siège du SYDELA, de l'actif du budget principal vers le budget annexe « TEN »,

Considérant qu'il est proposé dans ce cadre les transferts suivants :

- Dépenses : 235 738.07€ (N° Inventaire 2018-AUTOCONS compte 2313) à transférer du budget principal au budget annexe TEN,
- Recettes : 49 403.06€ (N° inventaire 2018-AUTOCONS compte 1318) à transférer du budget principal au budget annexe TEN.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **De transférer les biens ci-dessus mentionnés n°2018-AUTOCONS du budget principal vers le budget annexe TEN (opération d'ordre non budgétaire).**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**